

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS

« S.N.M.V.T »

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk -2014 Mègrine

Le conseil d'administration réuni le vendredi 25/04/2025, a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 12 juin 2025, à 9h00 à l'Institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), à l'avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2024 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.
3. Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2024.
4. Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 et distribution des dividendes.
6. Fixation du montant de jetons de présence pour les administrateurs et les membres du comité permanent d'audit.
7. Quitus aux administrateurs.
8. Renouvellement du mandat de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
9. Nomination de deux administrateurs indépendants.
10. Nomination des commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026, 2027.
11. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions (intermédiaires en bourse/banques) au plus tard le 10/06/2025.

PROJET DES RESOLUTIONS AGO

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « S.N.M.V.T »

Siège social : 1 Rue Larbi Zarrouk -2014 Mègrine

La société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis publie ci-dessous le projet de résolution qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 12 Juin 2025.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'elle a été régulièrement convoquée par publication au journal du registre national des entreprises bulletin n°.... en date du, et au JORT N°.... du

De ce fait, elle donne quitus au conseil pour la régularité de cette convocation.

Elle constate que le nombre d'actions présentes ou représentées est deactions et que le quorum est de % et peut donc valablement délibérer.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes, sur les états financiers individuels de l'exercice 2024 et les états financiers consolidés de l'exercice 2024, ainsi que les explications données en cours de séance, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et les états financiers consolidés, au 31 décembre 2024, faisant ressortir pour l'exercice 2024 un résultat net après impôt de 6.834.166,500 Dinars pour SNMVT, et un résultat net consolidé après impôt part du groupe de 6.872.913 Dinars.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2024.

Cette résolution mise au vote est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat net de l'exercice 2024 qui s'élève à 6.834.166,500 dinars comme suit :

Résultat de l'exercice	6 834 166,500
Résultats reportés	1 053 355,786
Premier reliquat	7 887 522,286
- Réserve légale	394 376,114
Résultat distribuable	7 493 146,172
- Réserve pour Fonds social	50 000,000
- Dividendes à distribuer	3 801 860,400
Report à Nouveau	3 641 285,772

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende en numéraire de cent cinquante millimes par action, au titre de l'exercice 2024.

Les dividendes seront mis en paiement à partir du....

Cette résolution mise au vote est adoptée à la

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établis conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve toutes les opérations intervenues durant l'exercice 2024 telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quatre-vingt-seize mille dinars bruts (96 000) au titre de jetons de présence pour les administrateurs.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer un montant de quarante-cinq mille dinars bruts (45 000) au titre de rémunération pour les membres du comité permanent d'audit.

Le Conseil d'Administration en décidera la répartition entre les membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat de M. Mouadh CHEDLY, l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires de la société, étant venu à expiration avec l'exercice présent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Fathi JEBARA en tant qu'administrateur indépendant – Président du comité d'audit de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette désignation intervient à la suite de deux appels à candidatures lancés par la société.

Conformément au processus de sélection des candidats défini préalablement, un comité de dépouillement mis en place par le conseil d'administration a retenu la candidature de Monsieur Fathi JEBARA pour le poste d'administrateur indépendant – Président du Comité D'audit et l'a proposée au conseil d'administration qui a décidé de la soumettre pour approbation à l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette candidature a également recueilli l'avis favorable du Conseil du Marché Financier.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend par ailleurs acte qu'aucune candidature pour le deuxième poste d'administrateur indépendant n'a été retenue, faute de candidatures éligibles. La société a lancé un nouvel appel à candidature le 10 juin 2025 afin de pallier la vacance dudit poste.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer et en tant que commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute personne qu'il mandate, porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, pour effectuer toutes formalités requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution mise au vote est adoptée à